

DÉLIBÉRATION N°2025-12-15-58
CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Marc GASSER donne procuration à Norbert PERRIN.

Absente : Laure BOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune pour la gouvernance du Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement entre les communes de Roussas, Valaurie, Chantemerle-lès-Grignan, Réauville et Malataverne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-7 ;

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

Vu l'article L5111-17 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 01 juillet 2025 de la commune de Roussas portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu la délibération en date du 07 juillet 2025 de la commune de Chantemerle-lès-Grignan portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu la délibération en date du 11 juillet 2025 de la commune de Malataverne portant sur l'adhésion du SAE ;

Vu la délibération en date du 17 juillet 2025 de la commune de Valaurie portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu la délibération en date du 21 juillet 2025 de la commune de Réauville portant sur l'adhésion au SAE ;

Vu les préconisations visées par Madame la Sous-Préfète dans son courrier du 08 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable formulé par Madame la Sous-Préfète dans son courrier du 19 novembre 2025 sur le principe de l'extension du périmètre et des missions du SAE VALAURIE-ROUSSAS ;

Vu la majorité absolue des conseillers syndicaux sur le projet de périmètre, les statuts, le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de l'élargissement du syndicat susvisé en date du 08 décembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de nommer deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour représenter la commune de REAUVILLE, à compter du 1^{er} janvier 2026, au sein de l'établissement de coopération intercommunale « SUDEA » ;

Monsieur le Maire expose :

Suite à la volonté prononcée du SAE VALAURIE-ROUSSAS, Madame la Sous-Préfète a pris un avis en date du 19 novembre 2025 portant projet de périmètre du nouveau syndicat d'eau issu de l'élargissement du syndicat SAE aux communes de Réauville, Chantemerle les Grignan et Malataverne.

Cet avis a ensuite été notifié aux communes membres afin de leur permettre de se prononcer sur le périmètre du nouveau syndicat ainsi que ses statuts dans un délai de trois mois.

Il convient désormais de désigner les futurs représentants du Conseil municipal qui siègeront à compter du 1er janvier 2026 au sein du syndicat élargi se nommant aujourd'hui SUDEA.

Comme le prévoit l'article 6 des statuts du syndicat élargi, chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants / commune de Malataverne : 5 délégués titulaires.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les représentants de la commune sont élus au scrutin secret (sauf décision contraire du Conseil municipal) à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les candidats sont les suivants :

- Représentants titulaires : Norbert PERRIN, Gérard CHEVRIER
- Représentants suppléants : Lauriane MOINE, Jean-Luc FAUCON

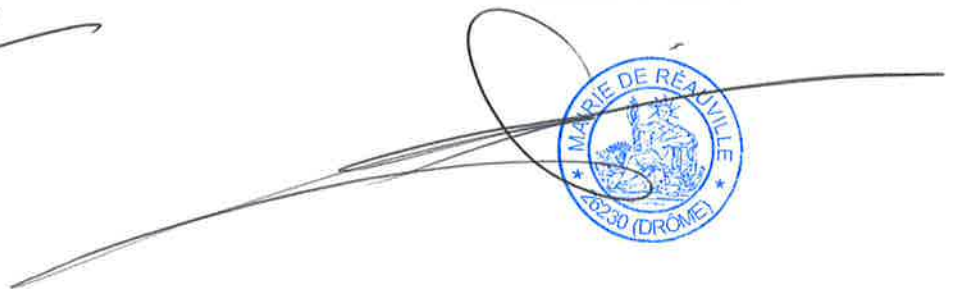
Après en avoir délibéré le Conseil municipal **décide** :

- Norbert PERRIN et Gérard CHEVRIER sont élus délégués titulaires à l'unanimité pour représenter la commune au sein du syndicat SUDEA ;
- Lauriane MOINE et Jean-Luc FAUCON sont élus délégués suppléants à l'unanimité pour représenter la commune au sein du syndicat SUDEA.

Le secrétaire
Christian BERNARD



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 18 DEC. 2025
Affiché le 18 DEC. 2025